

SYNDICAT SCOLAIRE SALON-SAONE

REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL PERISCOLAIRE

I – MODALITES D'INSCRIPTION

Afin de pouvoir bénéficier du service de la cantine ou de l'accueil périscolaire, la famille doit au préalable :

- s'acquitter des frais de tickets ou d'abonnement mensuel, **uniquement le matin de 8h30 à 11h30 du lundi au vendredi** auprès de la secrétaire du Syndicat Scolaire, sauf mercredi de 8h à 10h00..

- si pas d'abonnement, **remplir une feuille d'inscription cantine** nom-prénom de l'enfant, dater, signer les cases correspondant aux jours de présence et **agrafer les tickets** à la feuille d'inscription.

- si pas d'abonnement, **remplir une feuille d'inscription pour l'accueil périscolaire** du matin et du soir nom-prénom de l'enfant, dater, signer les cases correspondant aux jours de présence. Une facture sera envoyée en fin de trimestre.

II – RESERVATIONS ET ABSENCES

- Les réservations s'effectuent chaque semaine **du vendredi au lundi 8h45** pour la semaine à venir (et seront remises à la personne responsable de la cantine, qui est présente le matin dans la cour de l'école).

- Les tickets ne seront restitués à la famille qu'en cas de maladie reconnue et non répétitive et après appel de la famille avant 10 heures au 06 47 05 33 25 ou au 03 84 64 81 34.

- Pour les abonnements, ils sont payables à l'avance, les renouveler avant la fin du mois. Les repas ne pourront être reportés sur le mois suivant qu'après une absence de 8 jours minimum.

- Les inscriptions à la cantine seront accordées prioritairement aux enfants dont les parents travaillent et qui fréquentent la cantine habituellement ceci dans la limite des places autorisées dans le bus et du nombre de personnels encadrant, **ceci pour la sécurité des enfants.**

Toute réservation donnée après 8h45 le lundi ne sera pas acceptée.

III - TARIFICATION

Les tarifs sont fixés par le Conseil du Syndicat Scolaire et modulés suivant le quotient familial.

Ticket cantine : QF - 800 : 5.30€ QF de 800 à 1400 : 6€ QF+ 1400 : 6.50€ .

Le ticket comprend le repas, la surveillance périscolaire de 11h30 à 13h20 et le transport en bus.

Accueil périscolaire du matin : 7h15 à 8h20 : QF - 800 : 0.80€/1/2h QF 800 à1400 : 1€ QF +1400 : 1.20€

Accueil périscolaire du soir : 16h30 à 18h : QF - 800 : 0.80€/1/2h QF 800 à1400 : 1€ QF +1400 :

Temps activité périscolaire du Vendredi après-midi : Une feuille d'inscription mensuelle est à remplir chaque mois. Le coût est de 4€50 par après-midi, à régler lors de la remise de la feuille d'inscription au secrétariat du syndicat scolaire. Remboursement pour absence, uniquement si un certificat médical est fourni.

IV – COMPORTEMENT

L'enfant doit avoir un comportement correct, dans le respect des autres et de la nourriture. En cas de débordements répétitifs, un avertissement sera envoyé à la famille. S'il y a récidive, l'enfant sera exclu temporairement de la cantine et de l'accueil périscolaire..

V – VOL DETERIORATION

Le syndicat scolaire décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration des objets ou vêtements pendant la classe, la cantine, le périscolaire du matin, midi, soir et périscolaire du jeudi après-midi.

Le fait d'inscrire son enfant implique l'acceptation du présent règlement qui sera remis à la famille en 2 exemplaires dont l'un sera daté et signé et conservé dans le dossier administratif par le syndicat scolaire.

Reçu le Signature :

La Présidente du Syndicat Scolaire,

La Famille,
Nom-Prénom :